

le bulletin de la

N°1

COMPAGNIE

des

ARCHITECTES DE COPROPRIETE

N°1

UNE APPROCHE SPECIFIQUE

Parce qu'ils assurent la pérennité du patrimoine des propriétaires, les travaux en copropriété réclament d'être préparés et réalisés sous le **contrôle de professionnels**.

Un **diagnostic** préalable est, dans de nombreux cas, nécessaire.

Seuls des architectes spécialisés sont susceptibles d'apporter réellement aux copropriétaires et à leurs représentants - conseil syndical, syndics, gérants, administrateurs de biens - la valeur technique ajoutée indispensable que réclament ces travaux parfois lourds, souvent coûteux et toujours difficiles à envisager sans l'assistance **d'un Homme de l'Art indépendant**.

UNE INITIATIVE DES ARCHITECTES

La **COMPAGNIE** des Architectes de Copropriété a été créée pour répondre à cette attente : association «Loi 1901», elle regroupe sur son tableau un nombre croissant d'architectes dont l'activité principale est de **répondre aux problèmes techniques spécifiques des copropriétés**.

UN METIER ET DES MISSIONS

Du simple conseil au suivi de chantier, l'expérience et les connaissances pratiques des membres de la **COMPAGNIE** offrent aux copropriétaires

l'assurance d'une présence attentive à leurs côtés en vue d'établir **les solutions les mieux adaptées** à leurs demandes selon leurs besoins et leurs moyens financiers.

L'EVOLUTION DES MENTALITES

Cette nouvelle dynamique "**d'architecte de proximité**" doit permettre de prévenir ou de résoudre les problèmes techniques quotidiens pouvant mettre en cause le bon fonctionnement d'un immeuble. La notion d'assistance technique et de conseil dans le cadre d'expertises assurance ou judiciaire est également à souligner.

UN ENGAGEMENT FORMEL

La charte que signe tout architecte qui intègre la **COMPAGNIE** illustre ces objectifs en même temps qu'elle souligne l'attention toute particulière qui est due par ses membres au patrimoine et aux objectifs des copropriétaires.

UNE FORMATION "SUR LE TAS"

Les études et la réalisation des travaux en copropriété nécessitent une formation, un apprentissage et une expérience spécifique qui ne font pas aujourd'hui encore l'objet d'un enseignement spécialisé, d'un cursus quelconque, ou d'une sanction par un titre.

Cette activité particulière révèle qu'un architecte peu ou non formé à cet exercice se trouve immédiatement confronté à de réelles difficultés.

Qui plus est, l'image de professionnalisme et de sérieux des architectes se trouve parfois ternie auprès de certains syndicats de copropriétaires et des autres acteurs : les syndics, les entrepreneurs ...

Le besoin du partenaire architecte existe cependant et ne demande qu'à être développé ; la demande du public en témoigne.

ARCHITECTE DE COPROPRIETE

Malgré ces constats, l'architecte d'entretien existe et s'est formé lui-même par l'expérience acquise sur le terrain, au cours des visites d'immeubles, des rendez-vous de chantier, des soirées d'assemblées générales et des conseils syndicaux.

Malheureusement, à ce jour, aucun organisme ou instance professionnelle ne peut légitimement établir de liste de ces intervenants spécialisés.

UNE VOLONTE PARTAGEE

La création d'une association propre à cette activité et chargée de la gestion de ce tableau et de la formation correspondante, se révèle être la solution la plus adaptée pour assurer la promotion de l'architecte de copropriété.

La **COMPAGNIE** s'est constituée et développée dans la dynamique du Salon de la Copropriété 1995. Cette création a reçu un accueil favorable des professionnels de l'administration de biens, mais aussi les entreprises et tous les autres intervenants (avocats, experts, assureurs ...) qui pourront bénéficier, dans leurs métiers, de cette spécialisation reconnue et affichée.

LES ACTIONS

1 — les réponses aux attentes du public

La **COMPAGNIE** est présente au Salon de la Copropriété 1996 :

(stand B 23).

Ce stand est un espace de consultations permanentes et les membres de la **COMPAGNIE** se tiennent à la disposition des visiteurs pour échanger avis et informations.

Il est également répondu aux questions et remarques qui nous parviennent par courrier ou par fax aux coordonnées suivantes :

COMPAGNIE des Architectes de Copropriété

13, rue de l'Abbé Grégoire
75006 PARIS
Fax : 45 44 99 66

2 — les formations

Elles sont proposées sur deux axes principaux :

- le perfectionnement des architectes par des stages théoriques et pratiques liés aux activités et aux savoir-faire particuliers du secteur de la copropriété.
- la mise à jour des connaissances en s'appuyant sur les évolutions des techniques, des outils de travail et du cadre juridique et réglementaire.

3 — la promotion de l'architecte de copropriété

Outre sa mission d'information et de conseil du public, la **COMPAGNIE** assure également la promotion du savoir-faire spécifique de ses membres par tous moyens utiles.

4 — les relations extérieures

La **COMPAGNIE** favorise les relations avec les intervenants du secteur copropriété et intervient dans des actions concertées.

Cet état d'esprit a pour objectif le développement d'échanges avec les professionnels et les

copropriétés permettant ainsi d'affiner en permanence la nature et le contenu des missions proposées.

Les membres de la **COMPAGNIE** ont joué un rôle actif dans la mise au point du **protocole interprofessionnel sur l'entretien, la conservation et la valorisation des bâtiments existants** signé le 26 Septembre 1996 par de nombreux organismes professionnels ou réunissant des consommateurs.

Les démarches et réflexions innovantes sont soutenues et diffusées par la **COMPAGNIE**.

CHARTRE

Réunis au sein de la Compagnie des Architectes de Copropriété, les Architectes, qui figurent au Tableau, s'engagent :

- 1- A faire bénéficier de leurs compétences les copropriétés et/ou leurs représentants qui feront appel à eux, au mieux des intérêts patrimoniaux, techniques et financiers de celles-ci.
- 2- A fournir gracieusement, quelle que soit la mission, un estimatif du coût de leur intervention préalablement à tout acte.
- 3- A n'intervenir sur les copropriétés qui feront appel à eux qu'au seul titre de leur compétence technique - sans immixtion dans la gestion de celles-ci.
- 4- A respecter strictement les textes qui règlementent l'exercice de leur profession d'Architecte et, notamment, le Code des Devoirs Professionnels.
- 5- A justifier de leur assurance professionnelle et de leur inscription ordinale.
- 6- A assurer leur prestation - du conseil à l'étude jusqu'au suivi des travaux - en toute indépendance, dans le respect de l'Architecture et des Règles de l'Art.
- 7- A informer les copropriétés, et/ou leurs représentants, tout au long des étapes de leur intervention.
- 8- A conserver la mémoire des prestations et travaux réalisés sous leur responsabilité sous la forme d'un « Livret Technique d'Immeuble ».
- 9- A tenir à jour ou à compléter, à l'issue de leur intervention, ce « Livret Technique d'Immeuble ».
- 10- A améliorer leur compétence au travers de toute activité de formation, de perfectionnement et d'information.

COMPAGNIE

des ARCHITECTES DE COPROPRIÉTÉ

Association Loi de 1901; 13, rue de l'Abbé Grégoire, 75006 PARIS; FAX : 45 44 99 66

LISTE DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE SUIVANT MISE À JOUR DU 24 SEPTEMBRE 1996

NOM	ADRESSE	TEL	FAX
Pierre-Alain UNIACK	51, rue de Rivoli	75001 PARIS	40 26 00 08 40 26 51 81
Francis LONGUEPEE	22, rue du Temple	75004 PARIS	42 77 18 25 42 77 19 14
Emmanuel OBERDOERFFER	Mairie de Paris, 13, Bld Bourdon	75004 PARIS	42 76 71 86 42 76 72 85
Patrice BECU	13, rue de l'Abbé Grégoire	75006 PARIS	45 44 31 34 45 49 12 71
Patrice DE VERICOURT	37, Avenue de Saxe	75007 PARIS	47 34 97 27 47 83 85 18
Michel SAUVAIRE	9 bis, rue Turgot	75009 PARIS	48 78 33 03 42 82 07 63
Didier FEVRE	33, rue du Faubourg du Temple	75010 PARIS	42 45 24 14 42 41 93 97
Jean-Luc GAUCHER	33, rue du Faubourg du Temple	75010 PARIS	42 45 24 14 42 41 93 97
Bernard SOUCHE	11, rue Guillaume Bertrand	75011 PARIS	43 57 71 00 47 00 86 17
Alain VALENTIN	20, rue des Taillandiers	75011 PARIS	53 36 02 93 53 36 02 94
Erik BADOCHÉ	1, rue Ernest et Henri Rouselle	75013 PARIS	45 81 28 28 45 89 80 96
Florian DE OLIVEIRA	13-17, rue de Pouy	75013 PARIS	45 80 13 00 45 80 34 70
Catherine DEGAS	1, rue Ernest et Henri Rouselle	75013 PARIS	45 81 29 29 45 89 80 96
Marc HENRY	26, rue Boussingault	75013 PARIS	45 80 11 93 45 80 91 62
Gérard SENIOR	2, rue de la Providence	75013 PARIS	45 89 62 63 45 80 18 09
Philippe GALLOIS	10, Villa Collet	75014 PARIS	45 45 65 50 45 45 65 51
Patrice HUREAU	26, rue Edouard Jacques	75014 PARIS	43 21 80 32 42 79 04 92
Loïc LE GUYADER	26, rue Edouard Jacques	75014 PARIS	43 21 80 32 42 79 04 92
François VIROLLEAUD	29, rue Georges Pitard	75015 PARIS	45 42 16 16 48 28 59 44
Guy BREDILLARD	83, rue Chardon Lagache	75016 PARIS	45 25 08 16 42 88 88 20
Olivier DELALANDE	33, rue du Ranelagh	75016 PARIS	42 88 34 39 42 88 31 36
Jean-François GUILLOTEAU	Port Debilly	75116 PARIS	40 50 19 14 40 50 19 15
Frédéric PETIT	8, rue Gounod	75017 PARIS	42 12 06 05 42 12 06 04
Patrice ROBIN	8, rue Gounod	75017 PARIS	42 12 06 05 42 12 06 04
Olivier SEVIN	9, rue Léon Cogniet	75017 PARIS	43 80 21 12 43 80 89 43
Christian MARTIN	7, rue Sainte Isaure	75018 PARIS	42 54 59 69 42 62 87 10
Jean-Claude CASSAIGNE	50, rue du Capitaine Ferber	75020 PARIS	40 31 00 08 40 31 00 09
Jean CHOLET	50, rue du Capitaine Ferber	75020 PARIS	40 31 00 08 40 31 00 09
Jacques NEPLAZ	72, Avenue de Fontainebleau	77310 PONTIERRY	60 65 75 55 60 65 75 76
Dominique FOURRET	13, rue Camille Piton	78160 MARLY LE ROI	39 16 41 38 39 16 41 48
Michel FLEISER	16 bis, Quai de Stalingrad	92100 BOULOGNE	46 21 50 70 46 08 59 62
Yves LUTHI	6, rue Pascal	92120 MONTROUGE	42 53 67 06 42 53 59 94
Olivier DE GIRONDE	132, avenue du Général de Gaulle	92200 NEUILLY SUR SEINE	45 62 29 29 53 75 18 81
Jean-Loup TAIEB	1, Rond Point de l'Europe	92250 LA GARENNE COLOMBES	46 49 34 34 46 49 34 35
Claude FORGET	1, rue du 19 Mars 1962	94110 ARCUEIL	49 85 90 80 49 85 92 92
Alain BERGER	26 bis, rue de la Concorde	94700 MAISONS ALFORT	43 76 37 26 43 76 59 40

